

ARRETE RECTIFICATIF

Objet :

Rectificatif arrêté AGT/2026/119

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,
VU la demande présentée le 14 octobre 2026 par M. LEGENDRE Jean-Pierre, secrétaire de l'association *MÉMOIRES DE BRAINS*, domicilié 10 La Bauche 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), jpf.legendre@wanadoo.fr, sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), au sein de la salle J-Albert, 4 rue de la Pilaudière, Brains (Loire-Atlantique), le 22 novembre 2026,
CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'arrêté n° AGT/2026/119 du 16/10/2026 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire à l'occasion de l'exposition « La Vigne à Brains », en ce qui concerne le jour de la manifestation ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de rectifier cette erreur afin de faire correspondre l'autorisation à la date réelle de l'évènement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté n° AGT/2026/119 du 16/10/2026 est modifié comme suit

Au lieu de :

« le samedi 22 novembre 2026 de 10 h 00 à 18 h 00 »

Lire :

« le dimanche 22 novembre 2026 de 10 h 00 à 18 h 00 »

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 119 du 16/10/2026 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- M. LEGENDRE Jean-Pierre, secrétaire de l'association *MÉMOIRES DE BRAINS*

Publié à la Mairie de Brains le 22 octobre 2026

Fait à Brains, le 22 octobre 2026

Le Maire
Laure BESLIER

